



- Pour diffusion immédiate -

L'Alliance pour la santé mentale accueille favorablement le budget fédéral

Le budget réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de la santé mentale

(OTTAWA, ON) le 23 mars 2017 – L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) accueille favorablement le budget fédéral d'hier et félicite le gouvernement fédéral de poursuivre son engagement historique en matière d'investissement dans le domaine de la santé mentale. Le budget d'hier a fourni plus de détails et a décrit le cadre financier de l'accord sur la santé qui a récemment été négocié avec les provinces et les territoires, y compris son investissement de 5 milliards de dollars dans les soins de santé mentale.

« Ce budget est une bonne nouvelle pour la santé mentale des Canadiens, a déclaré la coprésidente de l'ACMMSM, Lisa Crawley. « Les accords sur la santé qui ont été négociés avec presque toutes les provinces et tous les territoires représentent un investissement fédéral historique dans le domaine de la santé mentale, et serviront d'attestation de versement initial sur ce qui a été trop longtemps l'élément oublié de notre système de santé.

Le budget consacre 5 milliards de dollars répartis sur les 10 prochaines années aux soins de santé mentale pour les Canadiens, dans le cadre d'un renouvellement de l'accord sur la santé. De plus, il consacre près de 14 millions de dollars par année pour l'amélioration de la santé mentale des détenus du Canada, une population longtemps négligée. Enfin, le budget consacre 17 millions de dollars sur quatre ans et par la suite, 9 millions de dollars par année, pour la création d'un centre d'excellence pour les personnes souffrant de trouble de stress post-traumatique et pour la santé mentale des anciens combattants.

En septembre 2016, l'ACMMSM a publié ses recommandations au gouvernement dans un document intitulé : Santé mentale : que ça bouge!

Les recommandations de l'ACMMSM reposent sur les cinq piliers suivants :

- 1) Fournir un financement durable pour assurer un accès à des services de santé mentale en majorant la part du fédéral à 25 % du total des dépenses en santé mentale, ce qui se traduirait par 777,5 millions de dollars de plus en financement fédéral annuel à l'appui de services de santé mentale.
- 2) Accélérer l'adoption d'innovations éprouvées et prometteuses en matière de santé mentale en instaurant un fonds d'innovation quinquennal en santé mentale de 100 millions de dollars.
- 3) Mesurer, gérer et suivre de près le rendement du système de santé mentale en créant des indicateurs de rendement pancanadiens en santé mentale.
- 4) Créer un comité consultatif d'experts en santé mentale.
- 5) Investir dans l'infrastructure sociale.

Le document *Santé mentale : que ça bouge!* est disponible au <http://www.camimh.ca/fr/affaires-publiques/plaidoyer/>

« Ces investissements permettront d'améliorer considérablement la qualité de vie de millions de Canadiens, mais c'est maintenant que le vrai travail commence », a déclaré Chris Summerville,



coprésident de l'ACMMSM. « Il revient désormais aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et à toutes les parties prenantes dans notre communauté de la santé mentale, de s'assurer que ces investissements sont réalisés judicieusement et le plus efficacement possible. L'engagement des fonds est une importante première étape. Maintenant, nous devons travailler en étroite collaboration pour nous assurer que cet investissement sera rentable pour les générations à venir ».

-30-

Fondée en 1998, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est un regroupement d'organismes en santé mentale, comprenant des fournisseurs et organismes de soins de santé, représentant les personnes souffrant de maladie mentale et leurs familles. L'ACMMSM a pour mandat de s'assurer que la santé mentale soit à l'ordre du jour du programme national afin que les personnes ayant des antécédents de maladie mentale et leurs familles aient l'accès approprié aux soins et au soutien.

Pour de plus amples renseignements ou pour planifier une entrevue, veuillez communiquer avec :
Kalene DeBaeremaeker
Tél. : 613-233-8906 | Courriel : info@camimh.ca